



Kolly Gabriel, Sudan Stéphane

Logiciel pour la tenue des journaux de classe. Qui paie ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 05.02.20

DICS

Dépôt

Les enseignants de notre canton doivent rédiger un journal de classe quotidiennement dans lequel doivent figurer les objectifs du PER ainsi que les points demandés par l'institution permettant ainsi d'avoir une vue d'ensemble des matières enseignées.

Un certain nombre d'enseignants utilisaient jusqu'à maintenant un logiciel gratuit nommé « Lemon Squeezy ». Ce logiciel devenu payant au 1^{er} février 2020, plusieurs responsables d'établissements se sont donc tournés vers les communes afin que ces dernières prennent en charge la facturation des abonnements. Certaines communes ont accepté et d'autres non, ce qui génère une inégalité de traitement.

Cette situation nous semble inadéquate, car selon nous, ces logiciels devraient faire partie des moyens d'enseignement officiels.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les directives de la DICS concernant la tenue de ces journaux de classe et la ligne de conduite à adopter dans la commande de ces logiciels ?
2. La DICS recommande-t-elle un logiciel de tenue des journaux de classe ? Envisage-t-elle de mettre à disposition des enseignants un outil informatique aussi performant, complet et facile d'utilisation que Lemon Squeezy ?
3. La prise en charge de ces logiciels est-elle, dans le futur, envisagée par la DICS ?
4. La DICS n'estime-t-elle pas que ces logiciels devraient faire partie des moyens d'enseignement officiels cantonaux ?

—